

# COMPTE-RENDU

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, le conseil municipal d'AUZITS s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît OLIVIÉ, Maire.

Date de la convocation : 09/10/2024

**Présents :** ALCOUFFE Christophe, BONAFÉ Brigitte, CASANOVA Adeline, DEBAECKER Louise, LOTTIN Cyprien, OLIVIÉ Benoît, PORTIÉ Serge, ROZIÈRES Nathalie, RUFIE Bertin, SANCHEZ Nadine, TEULIER Sylvain, VIDAL Sylvie

**Secrétaire de séance :** TEULIER Sylvain

Le compte-rendu de la séance en date du 12 septembre 2024 est approuvé à 12 voix Pour.

### DELIBERATIONS

#### **1/Acquisition d'une partie de parcelle rue des Gueules Noires**

Afin de sécuriser le carrefour de la rue des Gueules noires et de la côte de Lauzéral et pour répondre aux futurs aménagements de la traversée du hameau de Rulhe, il a été proposé à la famille Gérard l'acquisition d'une partie de parcelle à l'angle de cette intersection. Après la rencontre du géomètre et de la famille, l'équipe municipale décide d'acquérir cette partie d'une superficie de 45 m<sup>2</sup> pour le montant total de 450 €. Les frais de géomètre et les frais d'acte administratif seront à la charge de la commune.

*Délibération votée avec 12 voix pour.*

#### **2/ Création d'emploi de rédacteur**

La loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette loi étend la dénomination de « secrétaire général de mairie » aux communes de moins de 3 500 habitants. De plus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2028, il sera interdit de recourir à des agents de catégorie C pour exercer ces fonctions, ils devront être classés en catégorie B.

Par conséquent, Mme Marielle PONS-COSTES est nommée dans le cadre de ses fonctions, « secrétaire général de mairie ». De plus, cet agent peut bénéficier de l'avancement de grade de rédacteur – catégorie B- à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au vu de son ancienneté dans les fonctions de secrétaire de mairie en catégorie C.

*Délibération votée à 12 voix pour.*

#### **3/ Convention avec le centre de gestion de l'Aveyron pour un accompagnement pour la retraite et l'invalidité de la CNRACL**

Au titre des articles L452-1, L452-38 et L452-41 du Code général de la fonction publique les Centres de Gestion exercent des missions pour le personnel des collectivités qui leur sont affiliées, en matière de retraite et d'invalidité des agents : Ils sont habilités à recueillir, traiter et transmettre toutes les données nécessaires aux régimes de retraite, pour le compte des collectivités territoriales. Monsieur le maire

propose de renouveler l'adhésion au service partenarial CNRACL et Invalidité du centre de gestion de l'Aveyron.

*Délibération votée à 12 voix pour.*

#### **4/ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (RPQS) 2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L.2224-5, impose aux collectivités ou établissements publics qui ont une compétence dans le domaine de l'assainissement, la rédaction d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif (RPQS). Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

*Délibération votée à 11 voix pour et 1 abstention.*

#### **5/ Aide financière classe découverte 2025 à l'école Roger Noyer**

L'école Roger Noyer d'Auzits organise tous les deux ans une classe découverte. Pour l'année 2025, l'équipe pédagogique a fait le choix d'un séjour à Fondamente : la classe de maternelle et CP y séjournera deux jours et la classe CE et CM quatre jours. Ce voyage représente un montant global de 7 800 € (bus et séjours). L'équipe municipale, soucieuse que chacun des élèves puissent participer à ce séjour et que chaque famille puisse financer le voyage, propose une subvention de 1 800 €, montant qui sera prévu au budget 2025.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

#### **6/ Subvention exceptionnelle à l'association de la maison de la résistance d'Aubin**

A la suite de la conférence sur l'hommage à la résistance organisée le 12 octobre 2024 à la salle des fêtes d'Auzits, animée par la présidente de la maison départementale de la résistance, déportation et citoyenneté d'Aubin, l'ensemble du conseil municipal souhaite remercier cette association par le versement d'une subvention pour un montant de 250 € sur le budget 2024.

*Délibération votée à 12 voix pour.*

### **SUJET ABORDÉS**

#### **1/ La Rur@linette**

Il est précisé que pour l'année 2024 les mairies d'Auzits et d'Escandolières ont tissé une forme de partenariat pour proposer aux administrés la présence de ce service en rotation sur 4 sites : 3 sites pour Auzits et 1 pour Escandolières. Le conseil municipal décide de renouveler la convention pour l'année 2025 au vu de la fréquentation régulière sur Auzits.

## **2/ Travaux de renaturation du Riou Viou**

Les travaux avancent conformément au planning prévisionnel. Il est précisé qu'il ne sera plus possible de travailler dans le ruisseau au 30 octobre pour des raisons environnementales et de biodiversité.

## **2/ Travaux cœur de village la Planque**

L'appel d'offres a été publié le 16 octobre 2024. Les entreprises, intéressées par les travaux d'aménagement des places du bourg d'Auzits et de la traversée RD 87, ont jusqu'au 15 novembre pour y répondre. Trois lots sont proposés :

- Lot 1 : Voirie terrassement
- Lot 2 : Aménagement paysager
- Lot 3 : Serrurerie

Le dépouillement puis analyse des offres par la maîtrise d'œuvre se déroulera en suivant.

Les travaux devraient débuter en février 2025 et se terminer en juillet 2025.

## **3/ Devis et travaux**

- Travaux terminés : Remplacement des convecteurs par des rayonnants aux deux logements communaux et pompe à chaleur (salon et cuisine) au logement situé au-dessus de la mairie.  
Traitement acoustique de salle des fêtes de Hymes.
- Devis accepté : réfection du mur extérieur menant à la crypte pour un montant de 10 880 € HT par l'entreprise Portal.

## **4/ Recensement de la population 2025**

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. La commune d'Auzits recherche deux agents recenseurs. Les personnes intéressées peuvent se présenter en mairie.

## **INFORMATIONS AUX ELUS**

- La distribution des sacs orange et des seaux biodéchets a été faite à environ 224 familles. Les administrés qui n'ont pu aller aux permanences peuvent venir en mairie pendant les heures d'ouverture.
- La rencontre « Hommage à la résistance août 1944 » du samedi 12 octobre a été, selon les avis recueillis, très positive et agréable. Un remerciement est adressé aux participants pour leur disponibilité et pour leur implication.
- Samedi 26 octobre à 10h se déroulera l'inauguration des aménagements du Plateau d'Hymes : remodelage de la place, traverse RD 22 et rénovation de la salle des fêtes. Une invitation a été distribuée à l'ensemble des habitants de la commune.
- Bilan de la journée citoyenne du 5 octobre pour le nettoyage des chemins : remerciements aux 23 volontaires sont venus participer
- Un résumé sur diverses assemblées générales d'associations est présenté.

## **QUESTIONS DIVERSES**

*néant*

*La séance est levée à 22h00*